

COURSE PEDESTRE de mare e stagnu

TOUS LES RENSEIGNEMENTS

Valant règlement

(établi selon règlement et recommandations FFA)

Article 1 : PRESENTATION :

L association « les ecuries de la costa verde » organise une course pédestre nature sur la commune d Aleria ,lieu dit mare e stagnu.

La Course se deroule sur les pistes , sentiers de la péninsule et les vignes adjacentes, avec peu de dénivelé.

L'épreuve se court en individuel.

Contacts et renseignements : 06 14558901(Florence camoana)

Article 2 : DATE :

L'édition 2025 de la course se déroulera le :

Samedi 13 décembre 2025

Article 3 : DISTANCES, HORAIRES, DEPART et ARRIVEE :

plusieurs épreuves sont organisées :

- Course individuelle de 10km ,masters, seniors ,espoirs, juniors, cadets.
- Course minimes 5km
- Course benjamins 3km
- Course poussins 1000m

Les départs et arrivées seront situés sur le parking en terre

Le départ de la 10km sera à 10h00

Les autres courses a suivre

La course de 10km part sur les pistes des vignes puis sur la péninsule de mare e stagnu, les courses enfants n utilisent pas les vignes .il n y a pas de route bitumée.

Article 4 : INSCRIPTIONS :

Article 4-1 : Conditions d'inscriptions à la course (en individuel) :

- Présenter OBLIGATOIREMENT l'un des documents :
 - une licence de la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation. **La licence de toute autre fédération est refusée.**
 - une attestation de suivi du PPS : Parcours prévention Santé. C'est une démarche individuelle, à faire en ligne, sur le site internet de la Fédération Française

d'Athlétisme :

Cela consiste à suivre la diffusion de quelques films (environ 6 minutes en tout), à l'issue de laquelle, l'attestation nécessaire est établie par le site internet, et envoyée à la personne ayant suivi les films.

ATTENTION : Les certificats médicaux, quels qu'ils soient, ne sont plus acceptés pour les courses organisées par des clubs affiliée à la FFA et donc pour cette Course ci.

- Pour la course de 10 km : Avoir 16 ans durant l'année civile 2025.
- Les minimes ,benjamins ,poussins ont leur course et distance respective.
- Les mineurs non licenciés devront présenter une autorisation parentale de participation spécifique à cette course.

Article 4-2: Procédure d'inscription :

- EXCLUSIVEMENT sur site internet www.sportsnconnect.com via un lien de paiement sécurisé.
- Sur le site du départ, le matin de la course, s'il reste des places disponibles.

Article 4-3: Coûts :

- Pour la course de 10km en individuel : 20€,
- Pour la course minimes : 13€
- Pour les courses benjamins et poussins : 10€

Ce tarif n'inclut pas les frais du prestataire extérieur d'inscription (Sportsnconnect).

Article 4-4 : nombre maximal de participants :

Le nombre de concurrents est limité à :

Course individuelle de 10km : **200** concurrents,
Courses jeunes : 50 concurrents

Le critère est la date d'enregistrement de l'inscription validée (informatique ou manuelle).

Article 5 : REMISE des DOSSARDS :

Le matin de la course, samedi 13 décembre entre 8h et 9h30 sur le site de départ.

Les personnes inscrites devront avoir inséré leur licence ou leur PPS sur leur fiche d'inscription électronique, ou en fournir la copie papier au moment du retrait de leur dossard. La non présentation de ce justificatif empêchera la remise du dossard et interdira la participation à la course. Les frais d'inscription resteront en totalité la propriété de l'organisation.

Article 6 : DROITS A L'IMAGE :

Les coureurs, de par leur inscription, autorisent l'organisateur et la presse à diffuser les images et photos réalisées pendant la course et sur l'aire de départ/arrivée.

Article 7 : RAVITAILLEMENTS :

Un ravitaillement sera proposé à 7km environ (au niveau de la tour) et un autre sera disponible à l'arrivée.

Il n'y aura pas de verre, ni gobelet sur le stand de ravitaillement intermédiaire, ni à celui de l'arrivée.

Article 8 : ASSISTANCE MEDICALE – SECURITE :

Deux secouristes seront sur le site de départ/arrivée

Les pompiers d'alerte sont prévenus et se situent à moins de 10mn du site .

En cas d'abandon, le concurrent remettra son dossard au PC course ou au ravitaillement.

Article 9 : ASSURANCE :

L'organisateur a préalablement obtenu toutes les autorisations administratives en rapport avec la course.

L'organisateur a souscrit une assurance de responsabilité en sa qualité de club sportif.

Les concurrents licenciés bénéficient des conditions d'assurance de leur licence FFA. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Article 10 : CLASSEMENTS - REMISE DE PRIX :

Sur les différentes courses : il y a les classements : scratch Hommes, scratch Femmes, et par sexe et par catégorie.

Un concurrent ne pourra pas être classé individuellement 2 fois (au scratch et par catégorie).

Communication des résultats sur place, au fil de leur édition informatique. Ils seront aussi disponibles sur le site internet de la course et sur www.sportimers.com.

Proclamations et récompenses vers midi sur le site de départ/arrivée.

Une restauration payante sera disponible sur le site.

Article 11 : ANNULATION – SANCTIONS :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves en cas de force majeure (par exemple : les conditions météorologiques).

Les coureurs doivent scrupuleusement respecter le tracé du parcours.

Le site est naturel et protégé, il est totalement interdit de sortir des pistes ,de casser des branches , de ramasser des animaux (tortues...)ou de laisser des déchets !

En cas de non respect : du tracé, du règlement, des injonctions des commissaires sur le parcours, des adversaires, des partenaires de la course sur le site arrivée / départ, de pollution, d'actes d'incivisme, le coureur sera disqualifié sans possibilité de recours.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, quel qu'en soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera considérée responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dû à ce type de comportement

Article 12: INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les dossards seront obligatoirement positionnés sur la poitrine. Ils devront rester visibles durant toute l'épreuve.

Les concurrents sont avertis que les épreuves sont prioritaires et qu'ils ne rencontreront ni véhicules ni piétons sur les pistes, sauf signaleurs ou personnes entrant frauduleusement sur le site .

L'inscription aux épreuves vaut acceptation du présent règlement.

Moriani ,le 3 novembre 2025.